



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 27 juin 2018

OBJET :

DE-18-06-1-25) PRISE DE PARTICIPATION DE LA VILLE DANS LE
CAPITAL DE LA VINCEM

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-sept juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le mercredi 20 juin 2018 conformément au Code général
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme
MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M.
LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme
LOCQUEVILLE, Adjoints ; M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. BELLELLE, Mme
GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE,
M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI,
M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M.
DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET,
Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), M. MOTTE
(pouvoir à M. BEAUFRÈRE), Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU).

Absente : Mme POMMIER .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180627-lmc1H5310H1-DE
Date de réception en Préfecture : 29/06/2018
Date de Publication : 29/06/2018

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1521-1 et suivants relatifs aux sociétés d'économie mixtes ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 de la VINCEM, société d'économie mixte de la Ville de Vincennes, décidant d'augmenter le capital de la société par souscription en numéraire d'un montant de 867 000 € par l'émission de 1156 actions nouvelles de 750 € avec une prime de 2710 € soit un total de prix d'émission de 3 460 € par action ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 avril 2018 approuvant la convention d'affectation de l'excédent de liquidation de l'OPH de Vincennes entre l'Etat et la commune de Vincennes ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de Vincennes de souscrire des actions nouvelles et de maintenir ainsi l'assise financière de la VINCEM pour soutenir ses efforts dans les opérations engagées en faveur du logement social ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 20 juin 2018,

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 18 juin 2018,

D É L I B È R E

à la majorité (1 abstention(s) : Mme COMBE,,

ARTICLE I : Décide de souscrire :

-772 actions nouvelles à titre irréductible pour un montant de 2 671 120 €,

-160 actions nouvelles à titre réductible pour un montant de 553 600 €,

pour un montant total de 3 224 720 € d'actions nouvelles émises par la VINCEM pour augmenter son capital.

ARTICLE II : Les fonds correspondant à cette augmentation de capital seront affectés exclusivement et en totalité à la création de nouveaux logements locatifs sociaux.

ARTICLE III : Les inscriptions sont prévues à cet effet au budget 2018 sur le compte 2764.

ARTICLE IV : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire